POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence: C.N.267.2013.TREATIES-XI.B.22 (Notification dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES TRANSPORTS (ATP)

GENÈVE, 1ER SEPTEMBRE 1970

CORRECTION À L'ANNEXE I, APPENDICE 2, PARAGRAPHE 2.2.4. B) DE L'ATP 1

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-XI.B.22 du 4 février 2013 par laquelle des corrections ont été proposées au texte de l'article 2 et de l'Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP (ECE/TRANS/WP.11/226, paragraph 43) communique :

Au 5 mai 2013, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections aux corrections proposées a expiré, aucune objection n'a été notifiée au Secrétaire général. En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises dans le texte de l'Accord.

Le procès-verbal de correction correspondant est transmis en annexe.

Le 15 mai 2013

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse http://treaties.un.org, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse http://treaties.un.org.

¹ Voir notification dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-1 du 4 février 2013 (Proposition de corrections à l'Annexe 1, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP).

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

AGREEMENT ON THE INTERNATIONAL
CARRIAGE OF PERISHABLE FOODSTUFFS AND
ON THE SPECIAL EQUIPMENT TO BE USED
FOR SUCH CARRIAGE (ATP),
ADPOTED IN GENEVA ON 1 SEPTEMBER 1970

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS
INTERNATIONAUX DE DENRÉES PÉRISSABLES
ET AUX ENGINS SPÉCIAUX À UTILISER
POUR CES TRANSPORTS (ATP)
ADOPTÉ À GENÈVE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1970

PROCÈS-VERBAL CONCERNING CERTAIN CORRECTIONS OF THE AGREEMENT

PROCÈS-VERBAL RELATIF À CERTAINES CORRECTIONS À L'ACCORD

THE SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS, acting in his capacity as depositary of the above Agreement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, agissant en sa qualité de dépositaire de l'Accord susmentionné,

WHEREAS it appears that Annex 1, Appendix 2, paragraph 2.2.4. b) of the ATP, contains certain errors,

ATTENDU que l'Annexe I, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) de l'ATP contient certaines erreurs,

WHEREAS the corresponding proposal of correction has been communicated to all interested States by depositary notification C.N.127.2013.TREATIES-XI.B.22 of 4 February 2013,

ATTENDU que la proposition de correction correspondante a été communiquée à tous les États intéressés par la notification dépositaire C.N.127.2013.TREATIES-XI.B.22 du 4 février 2013,

WHEREAS by 5 May 2013, the date on which the period specified for the notification of objections to the proposal of correction expired, no objection had been notified,

ATTENDU qu'au 5 mai 2013, date à laquelle la période spécifiée pour la notification d'objections à la correction proposée a expiré, aucune objection n'a été notifiée,

HAS CAUSED the required correction as indicated in the above notification to be effected in Annex 1, Appendix 2, paragraph 2.2.4. b) of the ATP.

A FAIT PROCÉDER à la correction requise au texte de l'Annexe I, Appendice 2, paragraphe 2.2.4. b) tel qu'indiqué dans la notification précitée.

IN WITNESS WHEREOF, I, Patricia O'Brien, the Legal Counsel, Under-Secretary-General for Legal Affairs, have signed this Procès-verbal. EN FOI DE QUOI, Nous, Patricia O'Brien, Le Conseiller juridique, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, avons signé le présent procès-verbal.

Done at Headquarters, United Nations, New York, on 15 May 2013. Fait au Siège de l'Organisation, Nations Unies, New York, le 15 mai 2013.

Patricia O'Brien